

ECOLE PRIMAIRE LES HUIT MOULINS

Rue du village

78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

☎ 01. 34. 78. 49. 96

0781441t@ac-versailles.fr

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Membres présents :

Equipe enseignante : Madame Boucher, directrice (CP-CE1-CE2), Madame Marcotte (CE2-CM1-CM2)

Membres du RASED : Monsieur Meistermann, enseignant spécialisé à dominante aide relationnelle

Conseillers municipaux : Monsieur Torchet (premier adjoint), Monsieur Tendero, Monsieur Prattico, Madame Galerne

Représentants des parents d'élèves : Madame Prattico, (titulaire), Monsieur Lesiourd (titulaire), Monsieur Baudin (titulaire) Madame Dariel Martin (suppléante), Madame Khebchi (suppléante), Madame Huret (suppléante)

Personnel communal : Madame Prados

Membres absents excusés :

Madame Graziuzo, Inspectrice de la circonscription de Mantes-la-Jolie 2

Madame Baty, enseignante MS-GS

Madame Benzina, psychologue de l'éducation nationale

Le conseil d'école commence à 18h32. Le / la secrétaire de séance est Madame Huret.

1. Rôle et fonctionnement du conseil d'école.

La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des parents d'élèves pour cette année. En appui sur le document Eduscol, le fonctionnement du conseil est rappelé aux anciens RPE et présenté aux nouveaux : composition, compétences, rôle du directeur.

2. Elections et représentants des parents d'élèves.

L'élection des représentants des parents d'élèves s'est tenue le vendredi 13 octobre 2023 et le vote a eu lieu exclusivement par correspondance. Deux listes se présentaient cette année : les sièges ont donc été attribués proportionnellement au nombre de votes pour chacune d'elles.

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	102
Nombre de votants	79
Nombre de bulletins blancs ou nuls	10
Nombre de suffrages exprimés (S)	69
Taux de participation	77.45%

Les représentants de parents d'élèves pour cette année sont :

Titulaires	Suppléants
Madame PRATTICO Juliette Monsieur BAUDIN Alexandre Monsieur LESIOURD Frédéric	Madame KHEBCHI Douaa Madame DARIEL MARTIN Catherine Madame HURET Céline

Les familles qui le souhaitent peuvent entrer en contact avec eux via l'adresse mail suivante : rpeles8moulins@gmail.com

3. Règlement intérieur et charte de la laïcité.

Le règlement intérieur de l'établissement et son annexe (charte de la laïcité) sont présentés aux membres du conseil d'école. Celui-ci est voté à l'unanimité.

4. Le parcours des élèves (fonctionnement de l'école).

La structure pédagogique est présentée aux membres du conseil, de même que les nouveaux membres de l'équipe pédagogique :

- arrivée de Madame Baty sur la classe de maternelle
- arrivée de Madame Marcotte sur la classe de CE2-CM1-CM2
- arrivée de Madame ROCHER, nouvelle ATSEM en poste depuis le 1^{er} octobre suite au départ de Madame Lagoutte
- Madame Brenier AESH, 9h par semaine sur la classe de maternelle

MS-GS	CP-CE1-CE2	CE2-CM1-CM2
11 MS + 12 GS Total : 23	8 CP + 9 CE1 + 4 CE2 Total : 21	5 CE2 + 8 CM1 + 12 CM2 Total : 25

Pour rappel, l'école des huit moulins est une école primaire, qui comporte donc des élèves de classe maternelle et des élèves de classes élémentaires. Selon la classe d'âge, l'organisation du temps scolaire diffère. Ainsi, au regard de la circulaire sur l'organisation du temps scolaire pour le premier degré, le temps de récréation est fixé à 15 minutes par demi-journée, et non plus 30 minutes comme en maternelle.

Monsieur Meistermann propose de réfléchir avec les enseignantes à la mise en place de jeux de cour et coopératifs afin de renforcer le vivre ensemble.

4.1 : les activités pédagogiques complémentaires :

Les APC ont lieu deux fois par semaine, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15/30. Ces séances sont soumises à une autorisation parentale.

Les élèves participant à ces séances ont été identifiés par les enseignantes comme ayant besoin d'un accompagnement supplémentaire sur une notion ou une compétence en français ou en mathématiques. L'accompagnement se fait sur une durée limitée dans le temps (le même groupe d'élèves ne sera pas pris en APC à toutes les séances, toute l'année).

4.2 : les élèves à besoins éducatifs particuliers :

Pour accompagner les élèves dans leur scolarité et ainsi répondre au mieux à leurs besoins, différents plans peuvent être mobilisés :

- le PAI (projet d'accueil individualisé) concerne les élèves souffrant de pathologies chroniques, d'intolérances alimentaires ou d'allergies.
- le PPS (projet personnalisé de scolarisation) est mis en place lorsqu'un élève est reconnu par la MDPH comme étant en situation de handicap.
- le PAP (plan d'accompagnement personnalisé) est mis en place lorsque des troubles sont constatés. Le médecin scolaire rend un avis sur la pertinence de la mise en place du PAP. En cas d'avis positif, l'équipe pédagogique assure sa mise en œuvre au sein de la classe.
- le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) concerne les élèves ayant une maîtrise insuffisante de certaines connaissances ou compétences.

La question du handicap est une question qui inquiète. Tout est fait en amont pour que l'accueil de ces élèves soit fait dans les meilleures conditions possibles. La question de l'inclusion est aujourd'hui essentielle en France (loi de 2013). La scolarisation de ces élèves bénéficie à tout le monde, y compris aux autres élèves qui s'ouvrent à la diversité.

En appui aux équipes enseignantes, les membres du RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté) sont amenés à travailler en concertation avec les équipes et à intervenir auprès des élèves.

Il est normalement constitué de trois personnes mais le poste d'enseignant spécialisé à dominante pédagogique n'est pas pourvu.

Le RASED peut intervenir auprès d'un groupe d'enfants ou en co-intervention dans les classes : en agissant sur la classe entière, tous les élèves peuvent bénéficier des bienfaits de la séance.

Le RASED peut accompagner les équipes pour identifier les besoins et aider à la rédaction des documents d'aide / accompagnement.

Les membres du RASED peuvent être sollicités par les enseignants, mais aussi par les familles.

4.3 : suivi des élèves :

Des rencontres école – familles peuvent être organisées autant que nécessaire au cours de l'année scolaire, à la demande de l'une des deux parties.

Les livrets seront remis deux fois dans l'année pour l'ensemble des élèves de l'école : une fois en janvier et une fois en juin.

Des entretiens individuels sont proposés tout au long de l'année, notamment pour le suivi des aides mises en œuvre ou pour la restitution des résultats aux évaluations nationales (CP-CE1-CM1).

Le suivi des élèves et leur progression dans les apprentissages passe par le fait que la mission d'enseignement soit poursuivie, y compris lorsqu'un enseignant est absent. Dès lors, si un remplaçant est nommé le matin même sur une classe, il s'appuiera sur le travail précédemment mené pour poursuivre les apprentissages. Un mail sera systématiquement envoyé aux familles en cas de non remplacement afin d'expliquer les modalités d'accueil.

4.4 : évaluations nationales :

Cette année, les élèves de CP, CE1 et CM1 sont concernés par ces évaluations en français et en mathématiques. Elles se sont déroulées au mois de septembre. Les élèves de CP passeront des évaluations de mi-parcours en janvier.

Points d'appui :

	CP	CE1	CM1
Français	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des lettres et des sons - manipulation des phonèmes - comprendre des textes à l'oral 	<ul style="list-style-type: none"> - écouter, lire et comprendre des phrases et des textes. - écrire sous la dictée (syllabes, mots). 	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre des textes - utiliser les marques d'accord dans le groupe nominal - savoir trouver des mots de la même famille
Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - lire et écrire des nombres entiers - placer des nombres sur une droite graduée - reproduire un assemblage 	<ul style="list-style-type: none"> - calculer mentalement - reproduire un assemblage - résoudre des problèmes : résultats en hausse par rapport aux années passées 	<ul style="list-style-type: none"> - placer un nombre sur une droite graduée - écrire des nombres entiers

Items à renforcer :

	CP	CE1	CM1
Français	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre des mots lus à l'oral 		<ul style="list-style-type: none"> - écrire des mots sous la dictée - reconnaître les principaux constituants de la phrase
Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - résoudre des problèmes - quantifier des collections - comparer des nombres 	<ul style="list-style-type: none"> - lire des nombres entiers - additionner en ligne - placer un nombre sur une ligne graduée 	<ul style="list-style-type: none"> - résolution de problèmes - techniques opératoires (multiplication) - mémoriser des procédures - mémoriser des faits numériques

Globalement, la plupart des compétences évaluées sont en progression par rapport aux années passées. Le renforcement des compétences des élèves sera prioritaire dans trois domaines :

- la compréhension de mots

- l'étude de la langue, notamment la maîtrise des règles orthographiques
- le calcul : calcul en ligne, calcul posé, comprendre et utiliser des procédures efficaces de calcul, mémoriser et mobiliser les faits numériques.

4.5 : éducation à la sexualité.

Conformément à la circulaire 2018-111 du 12 septembre 2018, les élèves bénéficieront de trois heures obligatoires d'éducation à la sexualité. « Il s'agit d'une démarche éducative qui vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et le respect d'autrui, l'acceptation des différences, la construction de la personne et du citoyen. »

Ces séances sont obligatoires. L'axe travaillé sera exclusivement le consentement.

5. Les projets.

5.1 : le projet d'école :

Bilan de l'année 2022-2023 :

<p>Axe 1 Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages</p>	<p>L'accent a été mis sur la lecture pour tous et le travail en phonologie approfondi en maternelle afin de réduire les difficultés à l'entrée au CP. La pratique quotidienne de la résolution de problème a également été mise en œuvre. → Au regard des évaluations nationales de septembre, ces actions ont permis aux élèves de progresser dans des domaines initialement identifiés comme problématiques. Ces actions seront poursuivies cette année.</p>
<p>Axe 2 Des collectifs apprenants et engagés</p>	<p>Des programmations de cycle ont été réalisées afin de garantir aux élèves une meilleure continuité dans leurs apprentissages. → Elles seront utilisées cette année : la répartition des apprentissages au sein des cycles a permis une meilleure intégration des notions abordées.</p>
<p>Axe 3 Apprendre, s'épanouir, se transformer</p>	<p>L'accent a été mis sur le climat scolaire : nous avons poursuivi notre travail sur la coopération, la solidarité et l'entraide. L'aménagement de la cour a été repensé de façon à permettre à chacun de s'y épanouir : achat de jeux de cour, espace calme sous le préau pour les élèves préférant discuter ou ne rien faire... → Les élèves s'ennuient moins, nous avons également constaté la baisse des « accidents » type collisions entre élèves, ainsi que la diminution des conflits. → L'action est renouvelée pour cette année. Les trente minutes d'activités physiques par jour, en plus des heures dédiées à l'EPS a été mise en place l'an dernier. → En proposant en classe, ou en partenariat avec le périscolaire, des temps où les élèves peuvent faire des jeux sportifs, des exercices de relaxation ou encore des pauses actives, ils sont davantage disponibles pour les apprentissages. L'action est reconduite cette année.</p>

Année 2023-2024.

<p>Axe 1 Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser les modalités d'évaluation dans l'école pour permettre aux élèves de prendre conscience de leurs réussites / difficultés. En étant engagés dans le processus d'évaluation, les élèves savent ce que l'on attend d'eux et sont amenés à progresser davantage. - Maintien du travail renforcé en résolution de problème, en lecture (développer le plaisir de lire) et en phonologie. - Mettre en œuvre des temps forts en mathématiques et utiliser des supports variés et ludiques : changer la perception qu'ont les élèves des mathématiques.
<p>Axe 2 Des collectifs apprenants et engagés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du travail à partir des programmations de cycle. - Développer des projets communs et coopératifs afin de créer une unité du cycle 1 au cycle 3. - Mise en place d'actions pour prévenir d'éventuelles situations complexes ou inappropriées : travail autour des émotions, des compétences psychosociales, enseignement et renforcement de l'empathie, participation à des temps forts tels que

	la journée de lutte contre le harcèlement, la journée de la laïcité ou encore la semaine citoyenne.
Axe 3 Apprendre, s'épanouir, se transformer	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des jeux de cour (réflexion à mener avec le RASED autour du vivre ensemble en récréation). - Maintien des APQ - Création d'une boîte à livre (en lien avec l'axe 1) et d'un espace lecture - Eduquer à l'environnement

Toute mon année : désormais l'équipe enseignante postera les informations concernant les classes et l'école sur l'ENT, en plus de la communication dans les cahiers de liaison.

5.2 : les projets pédagogiques

Cette année, le fil conducteur est le sport, dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024. Plusieurs actions sont envisagées telles que la mise en œuvre de mini-JO (rencontre sportive) ou encore un partenariat avec une association handisport.

Dans cadre de l'EPS, les élèves de CP, CE2 et CM2 se rendront à la piscine Aquasport les lundis et jeudis matins du 4 décembre au 18 janvier.

Des projets en lien avec les valeurs civiques sont / vont être proposés tout au long de l'année. La première action aurait dû être l'opération ELA le 17 octobre mais celle-ci a été reportée du fait du contexte dans lequel nous étions. Comme chaque année, les élèves sont invités aux commémorations du 11 novembre. La cérémonie aura lieu à 11 heures et le rendez-vous est fixé à 10h45 devant la mairie.

Des projets à visée artistique sont mis en place : la chorale d'école est maintenue et les trois classes ont participé à l'opération « la grande lessive » qui a eu lieu le jeudi 19 octobre et dont le thème était : « avec ou sans eau ? ».

D'autres projets seront mis en place au cours de l'année et seront présentés lors des prochains conseils d'école.

6. Santé et sécurité.

6.1 : sécurité dans l'école.

Le premier exercice incendie s'est déroulé mardi 19 septembre 2023. Le déclenchement de l'alarme a révélé un dysfonctionnement des boîtiers d'alarme et aucune des classes n'a pu évacuer. Après information à la mairie, les travaux de réparation ont été faits et le système est de nouveau opérationnel. Un test sera réalisé avant la fin du mois de décembre. Deux autres exercices sont prévus en cours d'année, en mars et en mai.

Le premier exercice PPMS aura lieu le mardi 14 novembre et permettra de s'entraîner à la posture « se cacher » en cas d'intrusion.

Pour des raisons de sécurité, les enfants sont autorisés à aller aux toilettes lorsqu'ils sont sous la surveillance d'un adulte. Les enseignantes invitent les enfants à aller aux toilettes à chaque début de demi-journée avant l'entrée en classe, ainsi qu'à chaque début et fin de récréation. Au moins trois passages sont donc proposés à tous sur une demi-journée.

La configuration de l'école et la situation géographique de la classe de CP-CE2-CE2, ne permettent pas, pour des questions de sécurité, de laisser les enfants faire des allers et venues sans surveillance dans l'école.

6.2 : santé.

Les élèves de Moyenne Section ont été vus par l'infirmière de la PMI, Madame Chonkel, le vendredi 6 octobre. La visite médicale des élèves de CP est prévue début 2024 et sera menée par la nouvelle infirmière scolaire de secteur, Madame Godard.

6.3 : bien-être des élèves.

Le programme PHARE est le programme mis en place par l'Education Nationale afin de lutter contre le harcèlement scolaire. Des mesures de préventions sont proposées aux équipes, ainsi que des pistes pour résoudre de telles situations.

Tous les élèves d'école élémentaire, à partir du CP donc, bénéficient chaque année de 10 heures d'enseignement et de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement.

L'équipe pour le bien-être des élèves est une équipe ressource de circonscription qui est mobilisée par l'Inspecteur de l'Education Nationale dès lors qu'une situation de harcèlement lui est remontée. Dans ce cadre, l'équipe étudie la situation afin de déterminer s'il s'agit bien d'une situation de harcèlement. Si c'est le cas, un protocole adapté est proposé (l'équipe peut dans ce cadre intervenir auprès des élèves). Sinon, l'équipe donne des pistes aux équipes pour la gestion de la situation.

La plaquette est présentée aux membres du conseil d'école.

7. Coopérative scolaire.

La coopérative scolaire est destinée à financer des projets éducatifs, des actions de solidarité ou l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement de l'école et aux besoins des élèves (hors mobilier et fournitures scolaires).

Ses ressources proviennent de dons, de subventions et du produit de ses activités (comme par exemple le marché d'hiver).

Bilan de la coopérative du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2023 :

Solde du compte au 1^{er} septembre : 1 326,20€.

RECETTES	DEPENSES
- Participation des familles : 1 038 €	- Cotisation OCCE : 165,50 € - Assurance OCCE : 18 € - Achat d'un rallye lecture « sports » + livres EMC : 299,43 € - Achats classe de Mme Marcotte : 61,57 € - Achats classe de Mme Baty : 61,72 € - Frais de tenue de compte : 5 €

Solde au 31 octobre 2023 : 1 752,98 €

8. Les partenaires : mairie – APE :

L'association des parents d'élèves Zébulons-nous des huit moulins s'est reformée, avec à sa tête, une nouvelle présidente, Madame Guny. Le planning des premières activités à destination des enfants a été distribué dans la semaine. Une réunion de présentation du nouveau bureau sera organisée le vendredi 17 novembre à 18h30 à l'espace socio-culturel.

Il est rappelé la présence de la boîte aux lettres de l'association (petite boîte blanche au-dessus de celle de l'école) : les coupons réponses ou versements d'argent doivent transiter par cette boîte ou sont à remettre directement aux membres de l'association.

Le spectacle de Noël (d'un montant de 600 euros) offert par la mairie aura lieu le jeudi 30 novembre 2023 à 13h30 à l'espace socio-culturel.

La mairie a également acheté une nouvelle photocopieuse pour l'école.

Une personne a été recrutée pour le temps de cantine ce qui permet un meilleur encadrement des enfants.

9. Autres demandes et clôture du conseil :

La prochaine réunion du conseil d'école aura lieu : Jeudi 28 mars 2024.

Le conseil s'achève à 21h15.

Présidente de séance :

Secrétaire de séance :